



**DÉLIBÉRATION DU CONSEIL MUNICIPAL**  
**Séance du 7 septembre 2023**

Nombre de membres		
Afférents	Présents	Qui ont pris part au vote
14	8	13

L'an 2023, le 7 septembre 2023 à 19h30, le Conseil Municipal de la Commune de Us s'est réuni en Mairie, sous la présidence de Monsieur JHONY BOURGIN, Maire, en session ordinaire. La convocation et l'ordre du jour ont été transmis par écrit aux conseillers municipaux le 1er septembre 2023 et ont été numériquement communiqués sur le site de la Mairie ce même jour.

Vote	
<b>pour</b>	13
<b>Contre :</b>	0
<b>Blanc :</b>	0

**Présents :** MM Bourgin, Mme Quillent, M. Bouxirot, Mme Sinty, M. Potin, Mme Chéron, M. Augustin, Mme Plesse

**Excusés :** Ont donné pouvoir :  
M. Frénéa à M. Bourgin,  
Mme Six à Mme Quillent,  
M. Vandamme pouvoir à Mme Sinty,  
M. Voisin pouvoir à Mme Chéron,  
Mme Dubuisson pouvoir à M. Bouxirot

**Absents :** M. Buxaderas

**Secrétaire :** Mme Quillent

Acte rendu exécutoire après dépôt  
Préfecture du Val d'Oise.

Le 8 septembre 2023

Et publication du : 8 septembre 2023

**D2023 50**

**Signature des avenants portant sur le marché maîtrise d'oeuvre de la maison médicale**

Monsieur le Maire expose :

La commune de Us a passé un marché maîtrise d'oeuvre avec la société SITES ET ARCHITECTURES le 8 septembre 2021 pour la construction d'une maison de santé pluriprofessionnelle.

Les surfaces ont évolué suite aux réflexions avec les différents acteurs du projet. L'architecte des Batiments de France a également modifié la construction.

Les montants des travaux ont donc évolué en phase pro.

Avenant n°1 : Modification du forfait de rémunération suite au nouveau coût de travaux à avant-projet définitif.

Pour rappel les coûts de travaux sur l'acte d'engagement initial étaient de 1 300 000€HT et passent à 1 582 000€ HT validés par le maître d'ouvrage.

Le taux de rémunération de la mission de base est de 7.40%.

Montant initial du marché de maîtrise d'oeuvre : ..... 104 200€ HT

Montant de l'avenant : ..... 17 387.60€ HT

Nouveau montant du marché : .....121 587.60€ HT



Avenant n°2 : GEXPEO prestataire de SITES ET ARCHITECTURES a arrêté sa mission au stade d'avant-projet définitif.

Le montant du marché initial .....121 587.60€ HT  
Une moins-value est calculée sur la base des honoraires de l'acte d'engagement pour GEXPEO soit .....- 4 906.98€ HT  
Nouveau montant du marché public : .....116 680.62€ HT

Avenant n°3 : SITES ET ARCHITECTURES ne réalise pas la mission permis d'aménager mais a déposé un nouveau permis de construire pour répondre aux demandes de l'ABF.

Montant du marché initial : .....116 680.62€ HT  
Coût permis de construire : .....3 000€ HT  
Moins-value permis d'aménager ..... - 2 000€ HT  
Montant du nouveau marché public.....117 680.62€ HT

Le conseil Municipal,

Après avoir en avoir délibéré,

APPROUVE les 3 avenants de SITES ET ARCHITECTURES,

AUTORISE le Maire à signer les présents avenants au marché de maîtrise d'œuvre de la maison médicale.

Fait et délibéré les jours, mois et an susdits.  
Au registre suivent les signatures.

A Us, le 8/09/2023  
Le MAIRE,  
J. BOURGIN

